

Lettre d'information

du PAPI Verse

Programme d'Actions et de
Prévention des Inondations



Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

« Les études des ouvrages se poursuivent »

Avricourt
Beaugies-sous-bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuivilly
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genvry
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Evêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve



Site de l'ouvrage de Berlancourt

L'un des projets principaux du PAPI Verse est la réalisation de trois ouvrages de régulation des crues sur les sites de Muirancourt, Berlancourt et Beaugies-sous-Bois. Ces trois ouvrages vont permettre de retenir un volume d'environ 1 million de m³ en cas de crue exception-

nelle. Pour mettre en œuvre ce projet, plusieurs études sont nécessaires en amont afin de pouvoir caractériser chacun des ouvrages. Quatre études sont actuellement en cours de réalisation : des levés topographiques, des sondages de sol, un inventaire environnemental et une modélisation

hydraulique des trois zones. Ces études permettent de connaître respectivement les altitudes sur les secteurs, la nature et les caractéristiques mécaniques des matériaux, les espèces animales et végétales de la zone et les comportements de la Verse en fonction des volumes de pluie tombés.



Les études avancent !

Ouvrages de régulation des crues de la Verse
PAGE 2



Jeanot Nancel

Maire de Muirancourt - Les actions sur la commune
PAGE 4



Buchoire

Site pilote de lutte contre le ruissellement
PAGE 4

Actualités

Le projet des ouvrages de régulation des crues avance

Les levés topographiques

Les données topographiques ont été fournies en août 2015. Les trois secteurs ont été levés, les zones d'implantation des futurs ouvrages ainsi que les zones estimées de surinondation dues à la présence de ceux-ci. L'ensemble de ces données va permettre au maître d'œuvre (Antea Group) de positionner les ouvrages et de les caractériser (hauteur des ouvrages, localisation précise, volume de la retenue, ...)

Les études de sol

Le marché des études de sol a été attribué à l'entreprise Semofi début juillet. Après réalisation des états des lieux avant travaux en présence des exploitants agricoles concernés, les sondages se sont déroulés entre

« Des inventaires seront effectués tout le long de l'année »

le 7 et le 18 septembre 2015. L'ensemble des exploitants sera indemnisé selon les barèmes de la Chambre d'agriculture de l'Oise. Les données issues de ces sondages seront utilisées par Antea Group pour caractériser les sols en place.

L'inventaire environnemental

La réunion de démarrage de l'inventaire environnemental, premier point d'une étude d'impact, s'est tenue le 10 juillet 2015 en présence d'Eco-Environnement Conseil. Des inventaires seront effectués tout le long de l'année afin de repérer les espèces animales et végétales qui seront impactées par le projet des ouvrages. A ce jour, trois inventaires ont déjà été réalisés, qui ont permis de mettre en évidence des espèces rares telles que l'Orobanche du trèfle ou le Carabe granuleux. Suite à cet inventaire des préconisations seront faites pour que le projet ait un impact minime, voire nul sur l'environnement.

La modélisation hydraulique

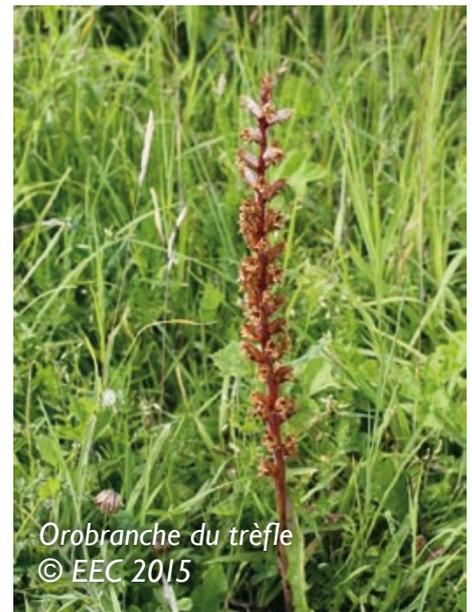
Afin de connaître le comportement des ouvrages en cas de crue, une modélisation hydraulique est nécessaire. Il s'agit de calculer les hauteurs d'eau et les volumes qui seront retenus par l'ouvrage, en fonction des quantités de pluie. Cette modélisation permet de connaître, pour différents événements, les zones qui seront inondées, sous quel niveau d'eau et sur quelle durée.

L'avant-projet

Une fois l'ensemble des données de ces différentes études traitées, Antea Group les intégrera à l'avant-projet des trois ouvrages. Cet avant-projet permettra d'engager la discussion avec les exploitants agricoles, la population, ainsi qu'avec les financeurs du projet.



Les sondages carottés



Orobanche du trèfle
© EEC 2015

La Verse de Guivry remise en fond de vallée

La Verse de Guivry, actuellement perchée le long de la RD91, va être remise en fond de vallée en aval de la commune de Guiscard. Suite à la réception de l'accord de subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le marché a été attribué à Antea Group. Ce projet sera réalisé en concertation avec les exploitants agricoles présents sur le secteur. La réunion de démarrage de ce projet se tiendra prochainement.

Les affluents de la Verse

Les ruisseaux de Fréniche (Guiscard) et de la Fontaine Caboche (Muirancourt) vont faire l'objet d'une étude afin de définir des aménagements à réaliser dans le but de limiter leurs débordements. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie mi-juillet 2015. Le marché devrait être attribué à l'automne. Les riverains concernés seront sollicités afin que le projet réponde à l'ensemble de leurs attentes.

Actualités

La réouverture de la Verse dans sa traversée de Guiscard

Le projet de réouverture de la Verse de Beaugies dans sa traversée de Guiscard avance à grand pas. La commune souhaite que certains travaux commencent avant la mise en service de l'ouvrage de Muirancourt (condition imposée par la convention du PAPI Verse) moyennant des compensations. Les travaux débuteraient en 2016 avec les secteurs en amont et en aval de la partie busée, ainsi que par le dévoiement des

réseaux présents au-dessus de la Verse au niveau de la rue de l'Eglise. A cette fin, une réunion s'est tenue le 8 septembre, en présence des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, principal financeur du projet. La décision finale sera prise par le comité de pilotage du PAPI Verse en janvier 2016 et devra être validée par la Commission mixte inondation.



Réouverture de la Verse à Guiscard

Les travaux d'implantation de haies vont commencer

Les travaux d'aménagements de haies et bandes enherbées sont prévus pour octobre et novembre 2015 sur le secteur de Guiscard-Quesmy. Ce projet, sur volontariat des exploitants agricoles, est financé à 100% par l'Entente Oise-Aisne.

Les exploitants agricoles intéressés par ce type d'aménagement sont invités à contacter M. Frayon, chargé de mission à l'Entente Oise-Aisne (03-44-38-83-82).

En parallèle, l'Entente Oise-Aisne cherche des solutions pour les secteurs drainés. Les

agents de l'Entente ont rencontré le 18 septembre les agents de l'AREAS (association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols) en Seine Maritime qui met en place sur le territoire normand des aménagements de lutte contre le ruissellement.



Les haies, aménagements d'hydraulique douce

Brèves

Repères de crues

Le Service de Prévision des Crues a rendu un avis favorable pour la pose du repère de crue de Muirancourt. La pose du repère et du panneau, rédigé par la mairie, est prévue pour octobre 2015.

PPRi Verse

La réunion du 1er juillet a permis de revenir sur les cartes d'aléas et d'enjeux qui ont été validées par tous. Un premier zonage réglementaire a été proposé aux élus et validé le 15 septembre. Actuellement des groupes de travail réfléchissent à l'élaboration du règlement.

Diagnostic de vulnérabilité

Les diagnostics de vulnérabilité des écoles, logements sociaux et établissements recevant du public vont débiter à l'automne. Une réunion de démarrage a eu lieu le 1er septembre en mairie de Guiscard.

Réunion publique

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion publique semestrielle du 22 juin à Muirancourt, portant sur l'état d'avancement du projet.

Alerte à la crue

Le panneau à messages variables qui servira pour l'alerte de la population en cas de crue a été posé le 15 juillet dernier à Guiscard. Une inauguration aura lieu prochainement.



▣ La parole à...

Jeannot Nancel, maire de Muirancourt

« Nos souhaits sur le ru ont été très bien définis »

Entente Oise-Aisne : Quels sont les enjeux de l'intégration de l'ouvrage de régulation des crues sur votre commune ?

Jeannot Nancel :

La retenue qui sera réalisée à l'entrée de Muirancourt, venant de Guiscard, va

permettre de préserver notre village des crues qui pourront avoir lieu lors d'orages importants du fait de la réouverture de la Verse dans l'agglomération de Guiscard. Elle permettra également de préserver les villages en aval ainsi que Noyon.

Cette retenue qui sera située en amont du

« **Préserver notre village des crues qui pourront avoir lieu** »

ru de la Fontaine Caboche permettra aussi de faciliter l'écoulement du ru vers la Verse.

EOA : Quels sont vos souhaits d'intervention sur le ru de la Fontaine Caboche (affluent de la Verse à Muirancourt) ?

Jeannot Nancel : Nos souhaits sur le ru ont été très bien définis dans les études qui ont été réalisées suite aux orages de juin 2007.

Il s'agit de la reprise des traversées des départementales D552 et D91 afin de mettre en place des ouvrages de 2 m de large et



Jeannot Nancel, maire de Muirancourt

1,5 m de hauteur (étude Hydratec, 2012).

Ces ouvrages seront complétés par la suppression des busages, de chaque côté de la D552, rue des Planquettes, ainsi que par la suppression du busage avant la traversée de la D91.

Enfin, il y aura une modification du tracé du ru de la Fontaine Caboche pour supprimer les deux courbes afin d'avoir un écoulement rectiligne, donc plus rapide.

Un souhait qui intéresse les administrés qui ont été touchés, est que ces travaux démarrent au plus tôt (8 ans déjà).

Buchoire, site pilote

Lutte contre les coulées de boue

Le ruissellement et les coulées de boue sont des problématiques importantes sur le secteur de la Verse. En effet, lors de la crue de 2007 plusieurs habitations ont subis des dommages liés à ces phénomènes. Un axe du PAPI Verse est dédié à la lutte contre le ruissellement, avec la mise en place d'aménagements de haies et bandes enherbées. Toutefois sur certains secteurs, comme au lieu-dit La Hayette (Guiscard), les parcelles agricoles sont drainées. Sur la demande et en concertation avec le propriétaire d'une parcelle du secteur, une solution a été envisagée, celle de la mise en place d'un ouvrage en gabions (casiers formés de mailles métalliques et remplis de pierres de tailles différentes). Cet ouvrage permettra de ralentir



les écoulements et de retenir les particules solides, les empêchant d'atteindre les habitations situées en aval. L'aménagement sera situé au niveau d'une vallée afin de récolter le maximum d'écoulement du bassin versant.

Ce projet n'entre pas dans le cadre du PAPI Verse et est entièrement financé par l'Entente Oise-Aisne. Il s'agit d'un projet expérimental sur le secteur. Cet ouvrage peut être installé sans dommages aux drains présents. Ce nouvel outil va permettre à l'Entente Oise-Aisne d'apprécier les contraintes éventuelles (gestion agricole, entretien, comblement éventuel), ainsi que l'efficacité de ce dispositif qui pourra être reconduit sur d'autres territoires.

Toutefois, le projet d'aménagements de haies et bandes enherbées reste d'actualité sur le reste des secteurs du bassin de la Verse.

Une convention a été signée le 10 mars 2015 entre l'Entente Oise-Aisne, le propriétaire et l'exploitant de la parcelle afin de réaliser l'ouvrage. Afin de mettre en place ce type d'aménagement, une déclaration d'intérêt général est nécessaire, passant par une enquête publique. La demande a été faite auprès de la Direction départementale des territoires de l'Oise (DDT 60) mi-mars et un commissaire-enquêteur a été nommé pour ce projet.

L'enquête publique est ouverte entre le 14 septembre et le 14 octobre 2015, en mairie de Guiscard, afin que le public puisse apporter ses remarques sur le projet.

Lettre du PAPI Verse septembre 2015

Contact : entente.oiseaisne@orange.fr